



Notice d'utilisation du compteur communicant



Un compteur communicant, nouvelle génération, vient d'être installé chez vous

Comme son prédécesseur, il permet de mesurer votre consommation d'électricité. Cette notice vous présente les principales fonctionnalités du compteur.

CE QUE VOUS APPORTE CE NOUVEAU COMPTEUR

- Le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle.
- Les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger et dans des délais plus rapides. Plus besoin d'être présent ou de prendre rendez-vous !
- En cas d'incident ou de panne sur le réseau, le diagnostic sera facilité, et vous pourrez ainsi être dépanné plus vite.

ET DEMAIN ?

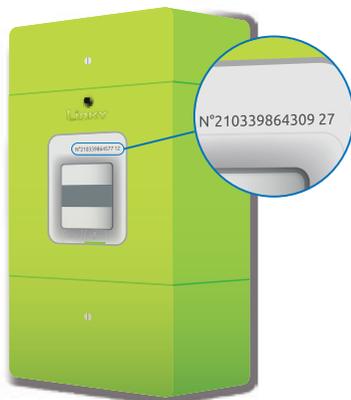
- Pour mieux maîtriser votre énergie, vous pourrez suivre au quotidien l'évolution de votre consommation d'électricité sur Internet, depuis votre ordinateur, tablette, smartphone...

DÉCOUVREZ

toutes les informations de ce nouveau service sur le site internet
www.primeo-alsace.fr/compteur-communicant

OÙ EST SITUÉ LE COMPTEUR COMMUNICANT ?

Dans une maison ou un local individuel, le compteur d'électricité se trouve généralement dans un coffret situé à l'extérieur du logement, dans l'entrée, dans la cave ou dans le garage. Dans un immeuble collectif, si le compteur ne se trouve pas à l'intérieur du logement, repérez la gaine technique ou le local professionnel généralement situé sur le palier ou en bas de l'immeuble.



COMMENT IDENTIFIER LE COMPTEUR ?

Pour l'identifier, munissez-vous du numéro de compteur figurant sur votre facture. Vous retrouverez ce numéro sur la face avant du compteur (14 chiffres). Vous pouvez également identifier le compteur avec le numéro de PRM indiqué sur votre facture. Pour cela, faites défiler les affichages du compteur (appui sur la touche +) jusqu'à lire la valeur du « numéro de PRM ».

Le compteur communicant en détail

Indicateur lumineux de consommation

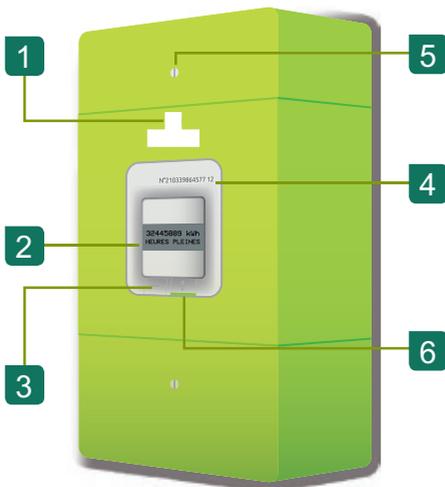
Il clignote en fonction de la quantité d'électricité consommée (plus celle-ci augmente, plus le voyant clignote rapidement).

Afficheur

Il permet de visualiser, à la demande, la plupart des paramètres du compteur.

Touches de défilement des données

En appuyant sur les touches + et -, les informations défilent sur l'afficheur.



Vis d'ouverture du capot

L'ouverture du capot vous permet d'accéder au contact sec, à son fusible et à la télé-information client.

Numéro du compteur

Vous pourrez vérifier que le numéro de compteur correspond à celui de votre facture.

Voyant lumineux

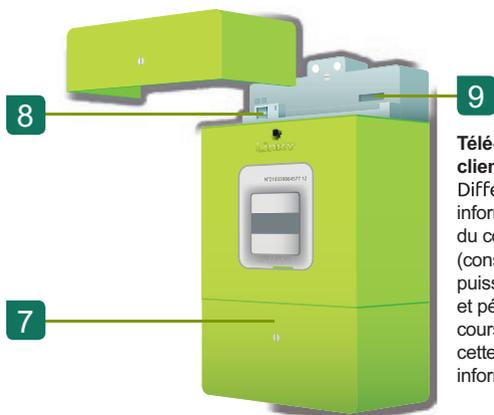
Ce voyant s'allume lorsque le compteur est coupé et que vous êtes autorisé à le remettre en service. Pour cela, appuyez plus de 2 secondes sur la touche +.

Contact sec

Le compteur peut, via le contact sec, mettre en marche et arrêter automatiquement certains appareils électriques (ballon d'eau chaude, par exemple). Pour ce faire, consultez votre installateur.

Capot partie distributeur d'électricité

Il est scellé car son ouverture est strictement réservée au distributeur d'électricité SRD.



Télé-information client

Différentes informations du compteur (consommation, puissance apparente et période tarifaire en cours) sont émises sur cette liaison de télé-information.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Le compteur est sous tension, y compris lorsque vous coupez le courant au disjoncteur ; ne cherchez pas à le démonter ou à le déplacer.
- Le compteur est raccordé à des câbles, visibles ou encastrés ; ne percez jamais à proximité sans être certain de pouvoir le faire sans les endommager (risque grave d'électrocution ou d'incendie).
- Lorsque vous réalisez des travaux électriques, coupez toujours l'électricité au disjoncteur, même si le compteur communicant est hors tension.
- Lorsque vous demandez une augmentation de puissance contractuelle, il demeure de votre responsabilité de vous assurer de la capacité admissible par votre installation en aval du disjoncteur.



Index de consommation en kWh
Option tarifaire
Pour faire défiler les informations, appuyer sur ou

Ci-dessous, quelques exemples d'affichages sur le compteur



Que faire en cas de panne?

Si le disjoncteur est en position **O**, débranchez ou arrêtez des appareils électriques, puis remettez le disjoncteur en position **I**.

1 Vérifiez le disjoncteur

Si le disjoncteur est en position **I**, deux cas sont possibles :

CAS 1

Le compteur communicant est accessible

2 Vérifiez l'alimentation du compteur. Pour cela, consultez l'afficheur du compteur.

Si le message **PUISS DÉPASSÉE** apparaît cela signifie qu'il y a eu un dépassement de puissance.

Pour faire revenir le courant :

- débranchez ou arrêtez des appareils électriques, de manière à réduire votre besoin de puissance;
- puis, appuyez plus de 2 secondes sur le bouton

Cela aura pour effet de faire revenir le courant.

Si l'électricité ne revient pas ou recoupe, cela signifie que vous n'avez pas débranché un nombre suffisant d'appareils. Renouvelez l'opération.

Appuyez au moins 2 secondes



Si le message **CONTACTEZ VOTRE FOURNISSEUR** apparaît, veuillez contacter votre fournisseur d'électricité.

Appelez votre fournisseur d'électricité

CAS 2

Le compteur communicant est difficile d'accès

2 Débranchez ou arrêtez des appareils électriques en gardant au moins quelques appareils en marche.



Positionnez le disjoncteur en position **O**, attendez 3 secondes et remettez le disjoncteur en position **I**.

Primeo Réseau de Distribution SAS traite vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données). Le compteur communicant collecte plusieurs types d'informations (par exemple l'index de consommation et la puissance souscrite) qui font l'objet d'un traitement informatique permettant à Primeo Réseau de Distribution SAS d'assurer ses missions de service public, telles que définies par le code de l'Énergie, notamment en matière de comptage, d'exploitation, d'investissement et de développement du réseau de distribution électrique. Par ailleurs, en dehors des cas de collecte par Primeo Réseau de Distribution SAS pour les besoins de ses missions de service public, ces données ne sont collectées qu'avec votre consentement libre, spécifique et éclairé. Ces données ne peuvent être conservées que pour une durée maximale de 24 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez l'exercer directement par courrier à :

Primeo Réseau de Distribution SAS, 26 rue du Rhône, 68300 Saint-Louis.

Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale actuelle et votre référence de PDL (point de livraison) accompagné d'une photocopie de pièce d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Primeo Réseau de Distribution SAS est une entreprise locale de distribution d'énergie électrique, gestionnaire du réseau de distribution. A ce titre, elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé et toute les interventions techniques pour ses 19.000 clients (particuliers, professionnels, PME-PMI, industriels) sur un territoire de 12 communes.